departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 29 juin 1998

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 18 Juin 1998

Souscription d'une assurance DOMMAGES OUVRAGES pour divers travaux de construction ou de réhabilitation

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 30 Juin 1998

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98305

Règlementation Commerce Local Transports

Souscription d'une assurance DOMMAGES OUVRAGES pour divers travaux de construction ou de réhabilitation

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort fait procéder à la construction ou à la réhabilitation de divers bâtiments conformément à la liste jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- souscrire une assurance "Dommages Ouvrages" pour chacun de ces travaux avec la SMABTP sise 1 rue de la Broche à Niort.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SMACL, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 1

L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour